

N°2023-02/17B

Objet : DETERMINATION DU NOMBRE DE SAISONNIERS POUR L'ANNEE 2023.

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février, le Bureau du Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30, à la salle Escaro à Saint-Cyprien, sous la présidence de Monsieur Thierry DEL POSO, Président.

| | | | | |
|---|----|--------|--------------|----|
| Nombre de membres afférents au Bureau : | 10 | Vote : | Pour : | 10 |
| En exercice : | 10 | | Contre : | 0 |
| Présents : | 10 | | Abstention : | 0 |

Présents : Dominique ANDRAULT, François BONNEAU, Thierry DEL POSO, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Robert OLIVE, Nathalie PINEAU, Jean ROMEO, Louis SALA, Jean-Jacques THIBAUT.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques THIBAUT

Date de convocation : 08 février 2023

Le Président expose à l'assemblée,

Afin de renforcer les équipes de Sud Roussillon pour la saison estivale de 2023, il convient comme chaque année de déterminer le nombre de saisonniers qui seront recrutés.

Compte-tenu des besoins des services, il est proposé au bureau de recruter 23 agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité sur l'emploi d'adjoint technique.

EN CONSEQUENCE LE BUREAU, APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **DECIDE** de recruter 23 agents pour renforcer les services de Sud Roussillon durant la saison estivale de 2023 ;

↳ **DIT QUE** les crédits nécessaires au paiement de ces agents sont inscrits au budget 2023 de la collectivité ;

↳ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président Délégué à signer les arrêtés de recrutement ainsi que toute pièce utile au règlement de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20230215-2023-02-17B-DE
Date de télétransmission : 17/02/2023
Date de réception préfecture : 17/02/2023